

**MARTY & C<sup>IE</sup>, Saïgon**  
angle boulevard Charner-rue d'Espagne  
Fournitures générales pour mode et couture  
SOIERIES — BRODERIES — DENTELLES  
TISSUS EN TOUS GENRES

Jacques-Joseph-François MARTY, fondateur, gérant

Né à Rivesaltes, le 19 janvier 1860.

Fils de Bernard Marty et de Hyacinthe Billaros.

Marié à Saïgon, le 28 juin 1902, avec Marguerite *Jeanne* Bidaud (Lyon-II<sup>e</sup>, 13 avril 1880 ) (fille de Jean Marie Bidaud et d'Anne-Claire Remillieux). Témoins du marié : Gaston Pierre François Bertin, 54 ans, administrateur de 1<sup>re</sup> cl. des Services civils, et Victor Joseph Pottecher, 42 ans, beau-frère de la mariée, chef du service de l'immigration et de l'identification ; de la mariée : [Auguste Courtinat](#), 40 ans, négociant, et Paul Marquié, 35, avocat défenseur, membre du conseil privé. Dont :

— une fille mariée à Félix Morin ;

— Camille-Émilie (Saïgon, 20 décembre 1908-Assainvilliers, Somme, 25 janvier 1995), mariée à Saïgon, le 6 juillet 1929, avec Jean Servant, inspecteur des assurances Le Secours. Divorcée, remariée le 12 juin 1936, à Phu-lang-thuong (Tonkin), avec Louis Léon Auguste Cugnet de Montarlot (Bar-le-Duc, 15 septembre 1883-Rennes (?), 22 octobre 1938), divorcé de Jeanne Eugénie Munié, payeur du Trésor d'Indochine, ancien employé de la [Banque industrielle de Chine](#) (1920-1925) ;

— Stéphanie (décédée à Saïgon, le 23 février 1930, à l'âge de 23 ans) :

— Étienne Jean Bernard (Saïgon, 5 février 1915-Monaco, 27 janvier 2007), marié à Saïgon, le 23 oct. 1939, avec Jacqueline Raymonde Ly Lap (Saïgon, 3 novembre 1921-Monte-Carlo, vers 1973), fille naturelle de Charlotte Mazich ép. [Ly Lap](#) et du docteur [Albert Vielle](#).

---

Commis auxiliaire des services civils (5 juin 1889).

Commis de comptabilité de 1<sup>re</sup> classe au secrétariat du Gouvernement.

Officier du Dragon de l'Annam : comptable archiviste du gouvernement de la Cochinchine (*Journal officiel de l'Indochine française*, 4 septembre 1899, p. 1039).

Officier d'académie à l'occasion de l'exposition de Hanoï (*JORF*, 9 novembre 1903).

Chef du service de l'Immigration et de l'Identité de Cochinchine (7 février 1907).

Démissionnaire (1910).

Négociant.

Membre du bureau de bienfaisance.

Membre du [Cercle sportif saïgonnais](#) (28 juin 1927).

Subrogé tuteur du mineur Victor-Marius-Henri [Lamorte](#) (7 août 1929)

Assesseurs lors des votes au tribunal de commerce (1929-1930).

Membre nommé de la [commission municipale de Saïgon](#) (avril 1931).

---

Décédé à Saïgon, le 12 octobre 1931.

GOUVERNEMENT DE LA Cochinchine  
(*Annuaire générale de l'Indochine française*, 1910, p. 569)

SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'IDENTITÉ : Marty, palmés académiques, M. T., chef de service en congé. — Le Bret, administrateur de 4<sup>e</sup> classe, des Services civils, chef de service p. i.

PERSONNEL DES BUREAUX DE L'IMMIGRATION : Castanier, commis principal de 2<sup>e</sup> classe. — Pinzuti, commis de 1<sup>re</sup> classe. — Fournier, commis de 2<sup>e</sup> classe. — Bernard, Vo-van-Sanh, Auber, Lê-van-Gông, Kuyl, commis de 3<sup>e</sup> classe.

PERSONNEL DU CONTROLE DE L'IMMIGRATION: Jacquet, M.T., brigadier chef contrôleur. — Barraud, contrôleur principal de 1<sup>re</sup> classe. — Bévéraggi, Jacquet, contrôleurs principaux de 2<sup>e</sup> classe. — Aribaud, contrôleur de 1<sup>re</sup> cl. — Chapé, Casalonga, contrôleurs de 2<sup>e</sup> classe.

PERSONNEL DES BUREAUX DE L'IDENTITÉ : Baudouin, commis principal de 1<sup>re</sup> classe. — Philip, M. C., commis principal de 3<sup>e</sup> classe. — Merle, Forterre, commis de 1<sup>re</sup> classe. — Pancrazi, commis de 2<sup>e</sup> classe. — Pech, commis de 3<sup>e</sup> cl.

---

Départs  
(*Saïgon sportif*, 22 mai 1915)

À bord du courrier *Néra*, qui a quitté notre port, mercredi matin, pour France, se sont embarqués quelques-uns de nos concitoyens et concitoyennes. Ce sont : ... M<sup>me</sup> Marty, la modiste du boulevard Charner...

---

*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 118 :  
MARTY (M<sup>me</sup>)

Nouveautés pour dames  
Fournitures pour mode et couture  
116, boulevard Charner

---

*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 127 :  
MARTY (M<sup>me</sup>)

Nouveautés pour dames  
Fournitures pour mode et couture  
116, boulevard Charner

M<sup>mes</sup> GUINGANT, employée ;  
DÉCAMP, employée.

---

La « Saïgonnaise patriotique »  
Assemblée générale annuelle  
Aux membres donateurs.  
(*Saïgon sportif*, 16 mars 1918)

Trésoriers-adjoints :

MM. Marty, commerçant.  
Alliés, de la maison A. Courtinat.

---

Publicité  
(*Affiches saïgonnaises*, 14 février 1919-7 septembre 1923)



Fournitures générales pour mode et couture  
SOIERIES — BRODERIES — DENTELLES  
TISSUS EN TOUS GENRES

---

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS EN FORMATION  
MARTY ET COMPAGNIE  
(*Affiches saïgonnaises*, 15 juillet 1921)

Capital : 4.000.000 de francs, divisé en 4.000 actions de mille francs chacune, dont deux mille à souscrire en numéraire.

Les souscriptions sont reçues à la BANQUE DE L'INDOCHINE.

---

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> Edgar MATHIEU, notaire, 76, rue Mac-Mahon, où les statuts sont déposés.

---

(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1921)

Ouverture du cercle de l'Amicale des anciens combattants au 114, bd Charner, à côté de la maison Marty.

---

Liste  
des Dons offerts par le Commerce  
pour rehausser l'éclat des  
Fêtes de la Victoire  
(*L'Écho annamite*, 9 novembre 1922)

Maison Marty. — Soie nécessaire à la confection des bannières. [...]

Saïgonnaises  
(*Saïgon sportif*, 3-17 octobre 1924)

N'oubliez pas que la saison sèche, tant désirée, approche et qu'avec elle va s'ouvrir la série des fêtes, bals, réunions, garden-party qui, six mois durant, vont entretenir la gaieté et feront le charme de la vie saïgonnaise.

Il va falloir vous presser pour le choix des tissus de toutes sortes avec lesquels vous allez pouvoir faire confectionner ces toilettes si élégantes qui rehausseront votre beauté et feront le charme de votre entourage.

N'oubliez donc pas, Mesdames, que la maison Marty, boulevard Charner, peut vous livrer, aux meilleurs prix, tous les tissus de Haute Nouveauté Rodier, les rubans, les dentelles, les broderies, les perles, les soieries, les crêpes Georgette, marocain ou de Chine, linons, etc., tous articles, enfin, nécessaires à la confection des robes de ville et de soirées.

La maison Marty possède également un rayon spécial de bas de soie et de fil d'une solidité à tout épreuve. Allez donc visiter ses magasins ! !

---

Publicité  
(L'Écho annamite, 30 septembre-4 octobre 1924)



F. MARTY  
118, boulevard Charner - SAIGON  
Soieries — Dentelles — Broderies  
Laine blanche et couleur  
Toiles — Cretonne et batiste pour lingerie  
Velours et soieries pour robes  
Soie d'Alger pour broder  
Tissus et rideaux pour ameublement  
Services de table en blanc et couleur  
Serviettes de toilette

---

Expéditions dans l'intérieur

---

L'arrivée des artistes  
(*Saïgon sportif*, 24 octobre 1924)

Elles sont enfin arrivées, ces artistes que la population saïgonnaise attendait avec tant d'impatience ! Je ne parle pas des hommes, cela ne vous intéresse pas autant, Messieurs, car ce que j'aurais à vous dire, malgré tout le bien que j'en pense, ne présenterait aucun intérêt pour notre grand arbitre des élégances qu'est la maison Marty, boulevard Charner. C'est donc à vous, Mesdames, que je vais vous apprendre le chemin de cette maison, qui vend aux meilleurs prix, toutes les nouveautés qui vont bientôt vous servir.

La maison Marty possède un choix considérable de tissus de hautes nouveautés, de dentelles, de broderies, de soieries, d'articles pour dames, de bas de soie et de fil, de parfumerie, etc.,

Pour les Messieurs, grand choix de chemises de ville, de soirées, de pyjamas, etc.

---

Allez tous voir ! !  
(*Saïgon sportif*, 31 octobre 1924)

La maison Marty, boulevard Charner et rue d'Espagne, vient de recevoir tout un lot de réapprovisionnement et de la dernière mode parisienne.

Cette maison, soucieuse de livrer à sa fidèle clientèle les dernières modes de Paris, ne recule devant aucun sacrifice. N'hésitez donc pas, Mesdames, à aller visiter les magasins où les vendeuses sont toutes prêtes à vous guider dans votre choix.

N'oubliez pas, surtout que la Maison Marty vous livre toujours des marchandises d'excellente qualité et à des prix défiant toute concurrence.

Vous y trouverez notamment un grand choix de tissus de Haute Nouveauté Rodier, de rubans, dentelles, broderies, percales, soieries, etc., également, un grand choix de bas de soie, de fil et tous articles pour dames.

La maison Marty tient aussi des tissus pour ameublements, rideaux, perles, etc.

Pour les Messieurs, chemises de soirée, de ville, de luxe ; nombreux choix de pyjamas, de chaussettes.

---

Décès  
(*Le Petit Marseillais*, 11 novembre 1924)

M<sup>me</sup> veuve Michel Canal, née Marty ;  
M. et M<sup>me</sup> Félicien Canal (d'Alep), et leur fille Rose ;  
M. Joseph Canal, ingénieur E.I.M. ;  
M. et M<sup>me</sup> Dieudonné Canal et leurs enfants ;  
M. et M<sup>me</sup> Joseph Ferrand, née Canal, et leurs enfants ;  
M. et M<sup>me</sup> Anatole Saboureau, née Canal ;  
M. et M<sup>me</sup> Édouard Lasserre, née Canal, et leurs enfants ;  
M. et M<sup>me</sup> F. Baixats, née Canal, et leur fille ;  
M. et M<sup>me</sup> Louis Plas, née Canal, et leurs enfants ;  
M. et M<sup>me</sup> Got, née Canal, et leur fille ;  
M<sup>lle</sup> Laure Iché ;  
M. et M<sup>me</sup> Victor Bouts ;

M. et M<sup>me</sup> Joseph Bouts et leur fils ;

M. et M<sup>me</sup> François Marty (de Saïgon) et leurs enfants ;

M et M<sup>me</sup> Félix Morin, née Marty ;

les familles Canal, Many, Cler, Huart, Margouet, Panabières, Scret, parents et alliés, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Michel CANAL,

capitaine au long cours en retraite,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé le 10 novembre, à l'âge de 63 ans, muni des sacrements de l'Église et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu demain mercredi, à 14 heures 30, boulevard Rabatau, 124. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. L'Inhumation aura lieu à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales). On ne reçoit que des fleurs fraîches.

---

CCI Saïgon

(*Les Cahiers coloniaux*, 5 novembre 1924, p. 708)

F. Marty et Cie, entreprise commerciale, 12-18, rue Paul-Blanchy.

---

Saïgonnaises ! !

(*Saïgon sportif*, 7 novembre 1924)

Nous voici à la veille de l'ouverture de la saison de courses.

De tous côtés déjà, on entend dans les salons les dames qui s'inquiètent des toilettes qu'elles ont porter pour la réunion d'ouverture.

N'hésitez donc pas et profitez de ces quelques jours pour aller visiter les magasins de la maison Marty, [angle boulevard Charner et rue d'Espagne](#). Votre choix sera vite fait ; vous verrez, en effet, étalés devant vous de superbes tissus de Haute nouveauté Rodier, des rubans, des dentelles, des broderies riches, des soieries, tout, enfin pour vous permettre de faire confectionner les robes de ville avec lesquelles vous viendrez assister au pesage, à la réunion d'ouverture.

Vous y trouverez également un rayon spécial, de bas de soie de toute solidité.

Allez donc visiter les magasins de la maison Marty et vous serez satisfaites.

---

Chronique de Saïgon

Fais divers

Les clients de la correctionnelle

(*L'Écho annamite*, 3 décembre 1924)

1° Nguyen thi T..., 21 ans, boyesse, demeurant rue Lagrandière, et Nguyen thi L..., 22 ans, sans profession, demeurant rue de Douaumont, pour vol d'un coupon de soie pongé de 30 mètres de longueur d'une valeur totale de 420 francs, commis au préjudice de M. Marty, négociant, 116, boulevard Charner ...

---

N est-il pas vrai ?  
(*Saïgon sportif*, 6 mars 1925)

Que tous ces jours-ci, la maison Marty a eu la visite d'une bonne partie des dames-sociétaires du Cercle sportif, et que les emplettes qu'elles ont faites dans cette importante maison de modes étaient destinées à la confection de ces superbes toilettes que nous allons admirer, samedi soir, au bal annuel du C.S. !

Il faut bien l'avouer, la maison Marty est une des plus anciennes de la place ; elle vend à très bon compte des marchandises de première qualité ; des tissus de haute nouveauté, des rubans, des dentelles, des broderies, etc. et tous articles pour dames ; les Messieurs y trouveront également, des chemises de soirée, et de cellular, des pyjamas du dernier chic des tissus pour vêtements de France, etc.

Allez visitez les magasins de la maison Marty.

---

Chronique de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 30 mai 1925)

Les amours sont fragiles

La nommée Tran thi C..., 27 ans (en liberté), s. p., demeurant rue Chaigneau, pour voies de fait sur la personne de son amant, M. R .., encaisseur à la maison Marty, demeurant 121, rue Chaigneau.

---

Bureau de Bienfaisance  
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1925)

M. Caillol, négociant, est nommé membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Saïgon, en remplacement de M. Marty, rentré en France

---

Publication légale

---

Dissolution de la Société Marty et C<sup>ie</sup>, en commandite simple  
(*Les Annales judiciaires de l'Indochine*, 20 avril 1925)

Dissolution de la Société Marty et C<sup>ie</sup>, en commandite simple, formée par acte reçu M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon, le 2 août 1921 et prononcée en vertu :

D'un arrêt rendu le 8 août 1924. par la cour d'appel de Saïgon, entre M. Jacques Joseph François Marty, négociant, demeurant à Saïgon, boulevard Charner, et la Société en commandite Marty et Cie, représentée par ses associés gérants, M. F. Marty et madame Margueritte Jeanne Bidaud, son épouse, demeurant ensemble à Saïgon, d'une part, et M. Alphonse Bec, architecte, demeurant à Saïgon, d'autre part, et enregistré et expédié en forme exécutoire.

Il a été extrait littéralement ce qui suit par l'avocat-défenseur soussigné :

.....

Sur la nullité de la société Marty et C<sup>ie</sup>.

« Considérant que la société contractée entre Marty et sa femme est nulle, d'une nullité d'ordre public que la Cour, expressément saisie d'accord parties de cette nullité, a pouvoir de constater » ;

« Qu'en outre, [Bec n'ayant jamais versé sa commandite de deux cent cinquante mille francs qui constituait le seul apport par lui promis](#) à la société (le contrat n'ayant pas prévu un apport en nature), il y aura lieu d'annuler rétroactivement le contrat de société puisque le commanditaire n'a pas exécuté l'obligation par lui contractée et ce, par application de l'article 1184 du Code civil » ;

« Que la Société Marty et C<sup>ie</sup> n'a constitué, en somme, qu'une illusion qui disparaît à la lumière des documents de la cause ».

Par ces motifs :

Reçoit rappel — Infirme le jugement du tribunal civil de Saïgon en date du 15 septembre 1923.

Et statuant à nouveau.

Dit et juge que la Société Marty et C<sup>ie</sup> est nulle comme contraire à l'ordre public s'agissant d'une société entre époux.

En prononce la nullité.

Constata que Bec n'a pas versé sa commandite ;

Dit en conséquence que la nullité opérera rétroactivement et que le fonds d: commerce exploité par la société Marty et C<sup>ie</sup> fera purement et simplement retour à Marty, chef de la communauté légale des époux Marty Bidaud ;

Condamne Bec en tous les dépens.

En conséquence, l'avocat soussigné, ledit arrêt étant passé en force de chose jugée, a extrait ce que dessus pour servir ce que de droit en vue de satisfaire aux prescriptions de la loi sur les sociétés.

Des extraits du dit arrêt relatif à la dissolution de ladite société ont été déposés au greffe de la Justice de Paix et du tribunal de commerce de Saïgon le 9 avril 1925.

Pour extrait

Signé : Léon LAMBERT.

---

Chronique de Saïgon  
Les plaintes quotidiennes  
(*L'Écho annamite*, 12 avril 1926)

Vol d'un coupon de soie  
Huynh danh Muoi, employé à la maison Marty, demeurant ruelle Roland-Garros, a été déféré au Parquet, pour vol d'un coupon de soie, d'une valeur de 640 francs, au préjudice de M. M., représentant de la maison précitée.

---

Chronique de Saïgon  
Faits divers  
Les plaignants  
(*L'Écho annamite*, 21 septembre 1926)

.....  
6° Vo van Luc, caissier à la maison Marty, domicilié à Thanh My An (Gia-dinh), contre inconnu, pour vol d'une bicyclette, marque « Labor », valant 50 \$ 00.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)

---

Séance du comité du 28 juin 1927  
(*Saïgon sportif*, 1<sup>er</sup> juillet 1927)

Membres actifs  
Marty F., négociant, présenté par MM. Léliard et Pradal.

---

Liste des 250 électeurs consulaires français pour l'année 1929  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 18 avril 1929, pp. 3-12)

Ville de Saïgon  
116 Marty F., marchand en détail, rue d'Espagne, 65

---

### Chronique de Cochinchine

---

La Mort de M<sup>lle</sup> Marty  
(*La Dépêche d'Indochine*, 24 février 1930)

Ce n'est pas sans émotion que nos lecteurs apprendront la brusque disparition d'une de nos plus charmantes et de nos plus gracieuses concitoyennes : M<sup>lle</sup> Marty. Elle était, la veille encore, pleine de jeunesse *exubérante*, de beauté et de séduction.

Ayant passé la soirée chez sa sœur où elle avait fait une partie de cartes en compagnie de sa sœur, de son beau-frère et d'un ami de la famille, elle était rentrée chez elle et se reposait lorsque la mort vint la surprendre, l'arracher brusquement dans son sommeil. Ses parents affolés prévinrent les docteurs Vielle et Montel qui lui prodiguèrent tous les soins exigés en pareil cas. Mais la malheureuse enfant succomba sans doute à une embolie, sous les regards consternés des malheureux parents.

Faut-il souligner ici toute la tristesse, toute l'amertume de tous ceux qui ont connu cette jeune fille douce et aimable, séduisante dans les réunions mondaines, adorée des siens dont toute une vie de labeur et de probité était orientée vers le bonheur de leurs enfants ?

Et c'est dans cette famille de bons travailleurs, dans ce foyer où la Jeune fille était comme l'unique rayon de soleil depuis le mariage de sa sœur, que la mort est entrée soudainement comme si elle prévoyait et craignait une lutte où M<sup>me</sup> et M. Marty n'eussent pas manqué de déployer tous les moyens de vaincre si un peu plus de temps leur avait été donné.

La rapidité même de l'attaque et la gravité d'un mal qui ne pardonne pas ont paralysé l'action des hommes de l'art et rendu impuissant tout l'amour d'une mère et d'un père.

Devant une fin aussi prématurée et douloureuse, devant ce cercueil où dort la plus sympathique de nos concitoyennes, nous nous inclinons avec émotion et prions M<sup>me</sup> et M. Marty de croire que leur malheur est partagé par tous ceux qui, comme nous, les connaissent et les estiment Et ils sont nombreux, très nombreux.

### Décès

M<sup>me</sup> et M. F. Marty ,  
M. Étienne Marty ;

M<sup>me</sup> et M. Félix Morin ;  
M<sup>me</sup> et M. Jean Servant ;  
M<sup>me</sup> veuve Bidaud ;  
M<sup>me</sup> Andrée Bidaud et ses enfants ;  
M<sup>me</sup> veuve Canal et ses enfants.

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

mademoiselle Stéphanie Marty,  
leur fille, sœur et belle-sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée le 23 février 1930, à l'âge de 23 ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 24 février 1930, à 17 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 116, boulevard Charner.

*Priez pour elle !*

---

Les obsèques de M<sup>lle</sup> Marty  
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 février 1930)

Comme nous l'avons dit hier, la mort subite de M<sup>lle</sup> Marty a beaucoup ému la population française de Saïgon. Et c'est au milieu d'une assistance très nombreuse que se déroulèrent, hier à 5 heures, les obsèques de notre jeune et regrettée concitoyenne.

Le corps, exposé au domicile des parents, boulevard Charner, fut ???ment couvert de fleurs. Puis le cercueil, suivi par M<sup>me</sup> et M. Marty, M<sup>me</sup> et M. Servant et le jeune Marty, fut dirigé sur la cathédrale de Saïgon où fut donné l'absoute.

Citerons-nous les noms de tous ceux qui étaient aux obsèques. Ce serait tâche difficile, car presque tous nos concitoyens avaient tenu à entourer de leurs sympathies les malheureux parents. Nous avons relevé, au hasard, MM. Blanchard, Béziat, de Lachevrotière, Guérini, Alinot, Mariani, Lefèbvre, Duzan, Lacouture, Billès, Guintoli, Darrigade, Céro, Richaud, Bainier, Mazet, Rougni, Canavaggio, Pinelli, Chante, Sicé, Espérikette, Lacaze, Feuillet, etc., etc.

Des jeunes filles amies tenaient les cordons du poêle. D'autres suivaient cercueil entièrement recouvert de fleurs blanches.

La cérémonie se déroula au cimetière dans une simplicité des plus émouvante. Puis la foule se retira lentement.

Nous renouvelons à M<sup>me</sup> et M. Marty et à leur famille l'expression de nos condoléances émues.

---

En plein Saïgon,  
après une collision violente, une auto capote

Aucun des occupants n'est blessé  
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 juillet 1931, p. 2, col. 3)

Il aurait été surprenant qu'au cours de ces trois jours de fête, il ne se soit produit aucun accident d'automobile. Collisions et accidents d'autos sont si fréquents que l'on n'y prête guère plus attention lorsqu'il n'y a pas mort d'homme ou des blessés sérieux.

L'accident

L'auto n° C. 9691, une Citroën, en laquelle se trouvaient 4 jeunes gens, dont le fils de M. et M<sup>me</sup> Marty, les commerçants bien connus du boulevard Charner, M<sup>lle</sup> Striedter,

M. Thomson roulait à vive allure dans la rue de Massiges en direction du boulevard Norodom.

Arrivant au croisement de la rue Richaud, le conducteur aperçut devant lui une autre voiture, la Renault C.C. 295, appartenant à la Société Levallois-Perret, fortement engagée, coupant la rue de Massiges en direction du plateau.

Étant donné la vitesse de la Citroën, malgré des freins puissants, la collision était inévitable et la Renault allait être prise en plein milieu lorsque le chauffeur de la Citroën, freinant à fond, vira brusquement sur sa droite afin d'atténuer la violence de la rencontre. Il y réussit en partie mais ne put éviter la collision qui projeta la Renault sur le trottoir, où elle fut arrêtée par les tas de cailloux, tandis que la Citroën capotait sur place, les 4 roues en l'air.

#### Un miracle, pas de blessés

Le choc, formidable, s'entendit de très loin et les quelques témoins de l'accident se demandaient avec angoisse ce qui avait pu arriver aux occupants, enfermés et couchés sous la voiture.

Grande fut leur stupeur et leur joie de voir sortir un à un, tel des rats, par les portes de côté ouvertes par le choc, au milieu des éclats de verre qui jonchaient le sol, les 4 jeunes gens, pâles d'émotion, mais absolument indemnes.

C'est un véritable miracle, car tous ceux qui ont pu voir la position de l'auto, après l'accident, se demandent comment, la voiture marchant à très vive allure, les occupants ont pu s'en tirer sans une égratignure.

Nous nous en réjouissons pour eux et leurs parents qui, très certainement, ont eu, après coup, plus peur que leurs enfants, à peine surpris de s'en tirer à si bon compte.

---

#### Entr'aide maternelle

##### Réunion du Comité

(*La Tribune indochinoise*, 2 octobre 1931)

.....  
Cet appel n'est pas resté sans écho : pièces de layette, vêtements, coupons de tissu ont été envoyés au Comité, qui adresse aux généreuses donatrices, en particulier à M<sup>mes</sup> Renaud, G. Boyer, de Tastes, Bourgin, Lagrange, Chazée, Wabrand, Marty, ses chaleureux remerciements

#### Décès

(*La Dépêche d'Indochine*, 12 octobre 1931)

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> François Marty ;  
M. Étienne Marty ;  
M<sup>me</sup> et M. Félix Morin ;  
M<sup>me</sup> M. Jean Servant et leur enfant ;  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Michel Canal ;  
M<sup>me</sup>, M. Félicien Canal et leur enfant ;  
M. Joseph Canal ;  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Bidaud ;  
M<sup>me</sup> Andréa Bidaud [sœur de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> François Marty] ;

M<sup>lle</sup> Suzanne et M. Fernand Pottecher [enfants de Victor Joseph Pottecher (ci-dessus)] ;

Les familles Siret, Remillieux, Givord, Simouet [Simonet], Piolat ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de :

Jacques, Joseph, François Marty,  
chef des Services de l'Immigration en retraite,  
négociant

leur époux, père, beau-père, oncle et parent ; survenu le 12 octobre 1931 en sa 71<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Église et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le 13 octobre 1931, à 17 heures.

On se réunira à la maison mortuaire, 116, boulevard Charner,  
PRIEZ POUR LUI !

Le présent avis tient lieu de faire part.

---

M. Marty est mort  
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 octobre 1931)

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de M. Jacques Marty, qui est mort hier matin, à l'âge de soixante et onze ans. C'est encore un ancien et sympathique Cochinchinois qui disparaît après une vie de labeur et de probité. Rien, il y a quelques mois, ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

Encore très vert pour son âge, M. Marty était très actif.

Ce décès attriste plusieurs familles de Cochinchine auxquelles la *Dépêche* offre ses condoléances les plus sincères.

---

Les obsèques de M. Marty  
(*La Dépêche d'Indochine*, 14 octobre 1931)

Les obsèques de M. Marty ont eu lieu hier soir au milieu d'une grande affluence. Après la levée du corps à la maison mortuaire, le cortège se dirigea vers la Cathédrale, précédé de deux autos et d'un camion chargés de gerbes de leurs et de couronnes, témoignage des nombreuses sympathies que le défunt avait su s'attirer au cours de sa longue et laborieuse carrière.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Guérini, Messner, Brun et Lamorte. Derrière la famille, venaient M. Krautheimer, M. Outrey, M<sup>e</sup> Mathieu, M. Lacaze, M. Eutrope, puis de nombreuses personnalités de l'Administration, du Barreau, du Commerce et de l'Industrie de Saïgon : M. Striedter, M<sup>e</sup> Girard, M<sup>e</sup> Dubreuilh, M<sup>e</sup> Giacobbi, MM. Clément, Wirth, Breton Garnier, Philippe, Luciani, etc.

Après l'absoute, donnée par le R.P. Soulard, le cortège prit le chemin du cimetière. Rue Legrand de la Liraye, le nombre des autos était tel qu'il y aurait eu encombrement sans un service d'ordre parfaitement organisé.

Les dernières prières furent dites par le R. P. Soulard sous nue pluie fine qui commençait à tomber et il n'y eut pas de discours. Mais le nombre des Saïgonnais qui avaient tenu à donner au défunt un dernier témoignage de sympathie montre assez combien il était connu et apprécié de tous.

À sa veuve, aux familles Servan, Morin, Canal, que ce deuil afflige, la *Dépêche* offre à nouveau ses condoléances les plus sincères.

---



Au cours de la saison théâtrale laborieuse qui vient de se terminer sous ma direction artistique, j'ai eu plaisir à afficher au théâtre, dans le cadre grillagé *ad hoc*, les félicitations et les remerciements qu'après chaque spectacle les présidents des œuvres bénéficiaires m'ont adressés pour être transmis aux artistes bénévoles.

Je tiens à ajouter ici aux louanges méritées qui ont été ainsi faites à tous mes collaborateurs de la scène, à la fois pour leur dévouement et pour leur talent, mes remerciements personnels les plus chaleureux et les plus sincères. Ces collaborateurs ont été plus de cinquante et je rappelle leurs noms sans faire de distinction entre eux, qu'ils aient tenu des rôles de premier plan ou dessiné de brèves silhouettes.

Ce furent : M<sup>mes</sup> André, Beauquis, Croizet, Dorine, Gastaut, Hérault, Jomau, Lacroix-Sommé, Le Mareschal, Nelson, Parvane, Petit, de la Poussardière, Pradon, Rito-Moulin, Robert et Schwartz ; M<sup>lles</sup> Dard de Gannes, Debar, Desolmes, Wirth, les petites Pierrette Croizet et Simone Despierres ; MM. Alinot, Antoni, Barué, Clojo, Croizet, Despierres, Drogoz, Faure, Gaillard, Gastaut, Gervais, Grumeaux, Hérault, Hidrio, Holstein, Labrunie, Lecompte, Le Mareschal, Le Saché, Moulin, Petit, de la Poussardière, Pujol, Rabbione, Ravaud, Robert, Sananès, Suzor, Tourtay et Vieillard.

J'exprime à tous ma gratitude pour avoir accepté de bonne grâce de se plier à la discipline parfois un peu rude sans laquelle on ne saurait faire du théâtre digne de ce nom. Je remercie tout spécialement ceux et celles qui ont accepté les petits rôles sachant qu'ils ne leur vaudraient pas de succès personnel. Je remercie ceux et celles qui ne parurent jamais devant les feux et qui acceptèrent des besognes ingrates en coulisse ou dans la boîte du souffleur.

Le Foyer de la jeune fille, le Lycée Pétrus-Ky, l'Orphelinat de Cholon, l'Ecole des Mécaniciens et d'autres organismes nous ont fourni une abondante, intelligente et gracieuse figuration.

Je dirai ma reconnaissance toute particulière à M. R. Bassouls, conservateur du Théâtre. Il n'a cessé de nous aider de ses avis éclairés et a puissamment contribué au succès de *La Princesse Turandot* en construisant à titre purement gracieux les maquettes des beaux décors asiatiques que l'on a tant admirés. Merci au personnel indigène sous ses ordres si dévoué et si empressé à bien faire. Merci aux électriciens du théâtre qui apportent tant de conscience à remplir une tâche difficile et si utile puisqu'elle consiste à magnifier le bois et la toile.

Merci à M. Ho-van-Lai qui a brillamment réalisé les maquettes de M. Bassouls. Merci à M. Nguyen-van-Phan, directeur de la fanfare *La Jeune Lyre* et à ses amis musiciens, gros élément de succès dans *Turandot*.

Les commerçants aussi nous ont aidés, en nous consentant des prix de faveur pour leurs fournitures ou même en mettant gratuitement à notre disposition du matériel et des objets divers. Dans cet ordre d'idées, [M<sup>me</sup> Marty a mérité les remerciements émus de toutes les Sociétés bénéficiaires car elle a fait preuve en toute occasion d'un désintéressement exemplaire.](#) Mme Mag, la maison Guyot, la maison Giuntoli, les Nouveautés Catinat, la maison Courtinat, M. Wong-Yu-Ky, M. Ng-van-Cua, M Luciani de Saigon-Palace, d'autres encore, nous ont rendu aussi d'importants services agissant plus en amis qu'en négociants eu égard à la destination utilitaire des recettes.

Je commets certainement des oublis nombreux. Du moins n'oublierai-je pas de dire notre gratitude bien vive à tous les directeurs de journaux. En publiant de multiples communiqués et des articles divers pour renseigner longuement les spectateurs sur nos intentions, ils ont largement favorisé la réussite de cette longue saison. En me permettant d'abuser une fois de plus de leur obligeance pour exprimer mon amitié à tous mes collaborateurs ils me rendent un dernier et charmant service.

Claude BOURRIN.

Étude M<sup>e</sup> A DETAY, notaire à Saïgon, 15, rue Taberd  
Marty et Compagnie  
Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 piastres  
Siège social : à Saïgon, 116, boulevard Charner.  
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 19 mars 1938)

Voir l'insertion légale relative à la constitution de cette société dans l'*Union* du 13 mars 1938.

---

Les arrivants  
(*Le Populaire d'Indochine*, 27 avril 1939)

Voici la liste des passagers embarqués sur « [Président-Doumer](#) » parti de Marseille le 14 avril 1939 :

Pour Saïgon  
M<sup>me</sup> Cugnet de Montarlot, enfant

---

À LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE  
La Comédie française à Saïgon  
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 novembre 1940)

C'est une initiative fort curieuse, et des plus louables, que celle de notre ami l'humoriste Marcel Dambrine !

Il vient d'avoir l'idée (pas bête du tout !) de pousser la « Décentralisation Artistique » jusqu'à transposer une pièce de l'illustre Molière... sur la scène de son réputé Théâtre de Guignol.

Hé ! mon Dieu, pourquoi pas, en effet ?

Les Séances Infantines et Scolaires qu'il va ainsi donner entre Jeudi 28 et Dimanche 1er Décembre constitueront à coup sûr la plus instructive des récréations pour nos jeunes Ecoliers, et (l'avouons-nous ?) pour nombre de « plus-de-vingt-ans » qui s'intéressent, encore plus que trop de jeunes, aux Arts, aux Lettres et aux Classiques Français !

Car la Comédie en 3 actes de Molière que l'on va représenter: « Le médecin malgré lui » sera jouée

dans son propre texte (avec évidemment quelques petites modifications et arrangements... pour les besoins de la cause !)

Mais quel travail ! Quelle ruche bourdonnante que l'envers de ce vaillant petit théâtricule ! [Pour les costumes rigoureusement d'époque, la maison Marty a bouleversé son magasin !](#)

Une escouade de couturières habiles travaille depuis deux semaines sous l'intelligente direction de M<sup>me</sup> Bonneau.-Pour les perruques, M<sup>me</sup> Fraissinet, aimablement, a déployé un véritable génie. Et les accessoires ! Et les décors !... Dambrine surveille, dirige exige, tout comme s'il s'agissait d'autres artistes que ses réputés pupazzi !

Il nous déjà donné tant de preuves si diverses de son esprit inventif, que nous pouvons tenir pour assuré qu'il se prépare, là encore, à nous offrir quelque chose de tout-à-fait bien.

X. M.

---

Petites annonces  
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 et 14 janvier 1941)

N° 19. — 10-2. On désire louer maison confortable meublée ou non. Faire offre  
Maison Marty, 116, bd Charner, Saïgon.

---

Petites annonces  
(*La Dépêche d'Indochine*, 27-29 mars 1941)  
[dern. mention]

N° 147. — 31-3. VACANCES avant de partir vous trouverez pour vos enfants robes  
de plages et petits costumes chez MARTY.

---

## FAUTE DE TEXTILES D'IMPORTATION, RECONVERSION DANS LA RESTAURATION

Par décision du Gouverneur p. i. de la Cochinchine,  
en date du : 7 janvier 1943.  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 1943)

La Société Marty et Cie (siège social 116, boulevard Charner, Saïgon) est autorisée à  
acquérir un fonds de commerce de café, hôtel, restaurant, connu sous l'enseigne « La  
Petite Taverne » et appartenant précédemment à M. Di Costanzo.

---

6 juillet 1943.  
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 15 juillet 1943)

M<sup>me</sup> veuve Marty, née Marguerite Jeanne Bidaud, est autorisée à ouvrir et à  
exploiter, en qualité de propriétaire et de gérante du fonds de commerce, un débit de  
boissons à consommer sur place aux n° 3 et 5 de la place Rigault-de-Genouilly à Saïgon,  
à l'enseigne « La Petite Taverne ».

---

Étude M<sup>e</sup> A DETAY, docteur en droit, notaire à Saïgon,  
15, rue Taberd  
AVIS  
DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE  
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 6 novembre 1943)

Suivant [acte] reçu par M<sup>e</sup> A. DETAY notaire à Saïgon, les 17 et 18 septembre 1943, enregistré au 4<sup>e</sup> bureau de Saïgon, le 25 septembre 1943, volume : 256 folio 67 case 11, la Société « MARTY et Compagnie », société à responsabilité limitée au capital de 24.000 \$ ayant son siège social à Saïgon, 116, boulevard Charner, a vendu à M. D. NARINDAS, fondé de pouvoirs de la maison « Nihalchand Brothers », demeurant à Saïgon, rue Viénot, n<sup>o</sup> 30 et 32 un fonds de commerce de nouveautés, mercerie et tissus exploité à Saïgon, 116, boulevard Charner, connu sous la dénomination de « MARTY ».

Cette vente a été publiée dans le *Journal officiel de l'Indochine*, le mercredi 3 novembre 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion en l'étude de M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire, où domiciles est élu, à cet effet.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal à la date du 23 octobre 1943

Pour deuxième insertion.  
A. DETAY.

---

Petites annonces  
(*Le Journal de Saïgon*, 12, 13 et 18 décembre 1945)

ON DEMANDE à acheter très bon chien ratier. S'adresser : Restaurant Marty, bd Charner, Saïgon.

---

Étude de M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire à Saïgon, 15, rue Taberd

Avis de vente de fonds de commerce  
(*Le Journal de Saïgon*, 18 juin 1946)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire à Saïgon, le 11 mai 1946, enregistré au 4<sup>e</sup> bureau de Saïgon, le 20 du même mois, volume 266, folio 44, case 491, M. D. NARINDAS, commerçant, demeurant à Saïgon, rue d'Espagne, n<sup>o</sup> 65, a vendu sous condition suspensive à M<sup>me</sup> Joséphine Bernardine LÉGER, sans profession, demeurant à Saïgon, rue Paul-Blanchy, n<sup>o</sup> 164, un fonds de commerce de nouveautés, mercerie et tissus exploité à Saïgon, rue d'Espagne, n<sup>o</sup> 65, connu sous le nom de « MAISON MARTY D. NARINDAS successeur », avec tous les éléments y dépendant.

Ladite vente a été publiée au *Journal officiel de la fédération indochinoise*, le 6 juin 1946.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les 20 jours de la présente insertion et seront reçues à Saïgon, 15, rue Taberd, en l'étude de M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire.

Cette insertion est faite en renouvellement. de celle parue dans le même journal les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1946.

Pour deuxième insertion,  
A. DETAY

---

Premier contact officiel des [ailes indochinoises](#)

(*Le Populaire d'Indochine*, 22 août 1946)

Un lunch des plus intimes a été organisé chez M<sup>me</sup> Marty

---

Étude de M<sup>e</sup> A. DETAY, docteur en droit, licencié ès lettres,  
notaire à Saïgon, 15, rue Taberd

---

Avis de vente de fonds de commerce  
(*Le Populaire d'Indochine*, 31 mars 1947)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire à Saïgon, le 22 mars 1947, enregistré au 4<sup>e</sup> bureau de Saïgon, le 26 suivant, volume : 269, folio : 66, case : 579, M<sup>me</sup> Joséphine Bernardine Léger, commerçante, demeurant à Saïgon, rue Paul-Blanchy, n<sup>o</sup> 164, a vendu à M<sup>me</sup> Georgette Joséphine Marguerite MONSARRAT, commerçante, épouse de M. Joseph Henri LE ROUX, commerçant, demeurant ensemble à Saïgon (Saïgon Palace), un fonds de commerce de nouveautés, épicerie et articles divers, exploité à Saïgon, rue d'Espagne, n<sup>o</sup> 65, connu sous le nom de « MAISON MARTY », ensemble tous les éléments en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les 20 jours de la seconde insertion et seront reçues à Saïgon, 15, rue Taberd, en l'étude de M<sup>e</sup> DETAY, notaire.

Pour première insertion

A. DETAY

---

Étude M<sup>e</sup> A DETAY, docteur en droit, notaire à Saïgon, 15, rue Taberd

---

Société «MARTY & COMPAGNIE»

---

CESSION DE PARTS SOCIALES

(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 16 février 1950)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Léon PRADAL, docteur en droit, principal clerc de notaire assermenté, gérant de l'étude de M<sup>e</sup> A. DETAY, notaire à Saïgon, le 31 janvier 1950,

Madame Marguerite Jeanne BIDAUD, commerçante, demeurant à Saïgon, boulevard Charner, n<sup>o</sup> 116, veuve de M. Jacques Joseph François MARTY,

Madame Camille Émilie MARTY, sans profession, demeurant à Paris, veuve de M. Louis Léon CUGNET de MONTARLOT,

et M. Étienne Jean Bernard MARTY, propriétaire, demeurant à Saïgon, boulevard Charner, n<sup>o</sup> 116,

ont cédé et transporté à :

1. — M. Paul Vincent Ascenzio ORTOLI, transitaire, demeurant à Saïgon, rue Jean-Eudel, n<sup>o</sup> 2, sept cent vingt parts de 50 \$ chacune entièrement libérées appartenant à M<sup>me</sup> veuve MARTY sus-nommée, dans la Société dite « MARTY & COMPAGNIE », société à responsabilité limitée au capital de 48.000\$, ayant son siège social à Saïgon, boulevard Charner, n<sup>o</sup> 116, et cent vingt parts de la même société appartenant à M<sup>me</sup> veuve CUGNET de MONTARLOT, également susnommé,

II. — M. Alexandre Antoine ORTOLI, étudiant, demeurant à Aix-en-Provence (Bouches du Rhône), cours Gambetta, n<sup>o</sup> 40, fils mineur dudit M. Paul ORTOLI, cent vingt parts de la même société et appartenant à M. Étienne MARTY, susmentionné.

Au moyen des cessions ci-dessus énoncées. MM. ORTOLI seront propriétaires à compter dudit jour (31 janvier 1950), des parts sociales à eux cédées et ils auront droit aux bénéfices qui y sont afférents à compter du 1<sup>er</sup> février 1950.

Aux termes du même acte et comme conséquence des cessions susénoncées, M<sup>me</sup> veuve MARTY a donné sa démission des fonctions de gérante de ladite société .

Par suite de la démission des fonctions de gérant de M<sup>me</sup> veuve MARTY, MM. ORTOLI, nouveaux membres, ont décidé de nommer gérant de la société « MARTY & COMPAGNIE », M. Paul ORTOLI, qui a accepté.

.....

\_\_\_\_\_